

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><u>Nombre de Conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-20/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 21/03/2024</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET. MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Marie-Chantal FIGUET.</p> <p>Absents excusés : Mme Céline FILET et MM. David BANANT, Jérémie COURLET.</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.</p>

OBJET : Approbation EPRD 2024

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'EPRD 2024.

Au niveau de la section d'exploitation :

Recettes : 4 422 656 €

- Hébergement : 2 285 832
- Dépendance : 642 164 €
- Soins : 1 494 660 €

Dépenses : 4 422 656 €

- Dépenses d'exploitation courante : 853 910 €
- Dépenses de personnel : 2 945 316 €
- Dépenses de structure : 623 430 €

Au niveau de la section d'investissement (Tableau de financement) :

Emplois (dépenses d'investissement) : 5 185 000 €

- Remboursement du capital de l'emprunt : 220 000 €
- Dépôt et cautionnement : 35 000 €
- Installations, matériel et outillage : 30 000 €
- Mobilier et autres immobilisations corporelles : 40 000 €

- Frais d'études : 360 000 €
- Construction/Gros œuvre : 4 500 000 €

Ressources (recettes d'investissement) : 7 206 417 €

- FCTVA : 7 355 €
- Subventions transférables : 564 062 €
- Dépôts et cautionnements : 35 000 €
- Emprunt PLS : 6 600 000 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Le Secrétaire de séance,



Pour le Président, par délégation
Le vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.